

**PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DE L'ELECTION DES
REPRESENTANTS DES DOCTORANTS DANS LES CONSEILS DES ECOLES
DOCTORALES DE L'UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE**

ECOLE DOCTORALE SML

SCRUTIN DU 28 NOVEMBRE 2019

L'administrateur provisoire de l'Université Bretagne Loire,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de la ComUE Université Bretagne Loire approuvés par le décret n°2016-8 du 6 janvier 2016 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bretagne Loire » et notamment son article 17 bis ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu la délibération n°2017-23 du Conseil d'administration en date du 3 juillet 2017 adoptant les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres des conseils des écoles doctorales ;

Vu la délibération n°2017-24 du Conseil d'administration en date du 3 juillet 2017 adoptant la convention en vue de l'accréditation des écoles doctorales ;

Vu les délibérations des établissements concernés par l'accréditation au même titre que l'Université Bretagne Loire ;

Vu l'arrêté n°2019/MR/010 portant organisation des élections des représentants des doctorants dans les conseils des écoles doctorales de l'Université Bretagne Loire en date du 21 octobre 2019 ;

Vu l'arrêté n°2019/MR/013 portant modifications de l'arrêté relatif aux élections des représentants des doctorants dans les conseils des écoles doctorales de l'Université Bretagne Loire en date du 7 novembre 2019 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement du 28 novembre 2019 ;

DECLARE ELUS AU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE SML :

Sieges à pourvoir :	8
Inscrits (A) :	246
Votants (B) :	10
Bulletins blancs ou nuls (C) :	0
Suffrage exprimé (B-C) :	10
Taux de participation (B/A*100)	4,06

Ont obtenu :

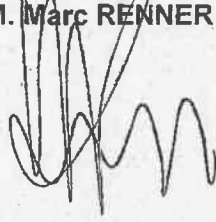
Nom de la liste	Nombre de voix recueillies	Nombre de sièges obtenus	Candidats proclamés élus Titulaires	Candidats proclamés élus Suppléants
Doctorants ED SML	10	8	Laureline PATRY Pierre FOURRIER Alexandra GUENNEC	Alban ROBIN Angelina CASSIANIDES Bastien COCHEREAU Jeanne THIBAUT Mathieu LUTIER

Les résultats des élections ont été proclamés le 2 décembre 2019 et ont été affichés et publiés le même jour dans les lieux et supports suivants :

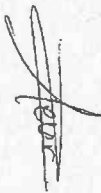
- Siège de l'Université Bretagne Loire, Cité internationale 1 place Paul Ricœur, CS 54417 35044 Rennes Cedex
- Siège de l'ED SML UEM Rue dumont d'Urville Technopole Brest Iroise 29280 PLOUZANE
- Site internet de l'Université Bretagne Loire
- Site internet de l'ED SML

Le 2 décembre 2019 à Rennes,

L'Administrateur Provisoire de l'Université Bretagne Loire
M. Marc RENNER

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke, positioned below the printed name.

Le 2 décembre 2019 à Brest,
La Directrice de l'ED SML,
M. Catherine Meur-Faric



Affiché au siège de l'Université Bretagne Loire le : 2 décembre 2019
Publiés sur le site Internet de l'Université Bretagne Loire le : 2 décembre 2019
Transmis au Rectorat, Chancelier des universités le : 2 décembre 2019
Placés joints au présent document : none

Page 4 sur 4

**UNIVERSITÉ SCIENCES
BRETAGNE DE LA MER
LOIRE ET DU LITTORAL**
ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE LA MER ET DU LITTORAL
DOCTORAL SCHOOL IN MARINE AND COASTAL SCIENCES
UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE
UNIVERSITY OF WESTERN BRITAIN
Rue D. d'Uville - 29200 PLOUZANE - France
<https://ed-smlo.breagne Loire.fr/>
edsmlobrst@univ-bre.fr